



Défraiement et indemnisation des CDD :

La direction, médaille d'or aux Jeux Olympiques de la précarité

La direction a décidé de reporter la mise en œuvre de son nouveau dispositif de défraiement forfaitaire pour en « rediscuter à la rentrée, après les J.O. », selon ses propres termes. Ce dispositif devait entrer en vigueur au mois de mai. Il était largement insuffisant pour bon nombre de salariés en CDD, contraints de se loger et de se nourrir à bas coût. Au lieu de répondre à l'urgence, nos dirigeants préfèrent donc jouer la montre, et concourir aux Jeux Olympiques de la précarité.

En conséquence, c'est l'ancien régime de défraiement qui continue de s'appliquer, lequel est déjà inacceptable en l'état, faute de répondre à l'enjeu, surtout dans le contexte de forte inflation.

Pour la direction, ce report s'explique par le coût financier lié aux Jeux Olympiques. Un argumentaire difficilement compréhensible, et dont on ne voit pas bien le rapport avec le sort des salariés concernés, sauf à vouloir économiser les 300 000 € de surcoût estimé du dispositif au forfait, en décalant l'entrée en vigueur.

La direction refuse toujours d'entendre les revendications légitimes des CDD et des organisations syndicales, qui ont déposé une saisine, sur le périmètre du réseau France 3. Il est clair qu'elle veut temporiser, et éviter à tout prix une grève avant ou pendant les Jeux Olympiques.

Nos organisations syndicales ont demandé l'ouverture d'une négociation avant l'été. La direction a conclu la réunion de saisine, qui s'est tenue le 3 avril, en indiquant qu'elle allait nous répondre prochainement, sans plus de précisions.

En voulant reporter, à la rentrée de septembre, une négociation sur ces questions cruciales pour des salariés qui se sentent oubliés et dévalorisés, la direction vise sciemment la médaille d'or de la précarité. Elle crée une iniquité de traitement, insupportable au sein de l'entreprise.

Enfin, en repoussant ce problème des frais de mission et de défraiement après les J.O, elle cherche à priver d'emplois de nombreux salariés, actuellement en contrats CDD ou en piges. Avec la fusion qui se dessine entre France 3 et France Bleu, on perçoit déjà que ces salariés seront les grands perdants de ce « rapprochement ».

La direction de France télévisions doit prendre ses responsabilités en abondant, dans l'urgence, le dispositif actuel, à la hauteur des frais de missions pratiqués dans l'entreprise. A défaut, nos organisations syndicales (CGT, CFDT, SNJ et SUD) prendront les leurs, rapidement, en appelant à la mobilisation.

Paris, le 5 avril 2024